

Ecole du Louvre

Volume d'annexes

Mai 2024

La collection Mariotti et Cie

Une histoire de céramiques chinoises. Etudes et perspectives

Par Alice Mercier

Tables de matières

- Figures 1 à 34 : présentation de l'ensemble du corpus Mariotti et Cie.....p4-15
- Figure 35 : carte indiquant la localisation de la ville de Guangzhou.....p15
- Figure 36 : inventaire du musée de la France d'outre-mer de 1949 indiquant le don de la compagnie Mariotti et Cie.....p15
- Figure 37 : cabaret du British Museum, réalisé entre 1782 et 1800.....p16
- Figure 38 : tasse et soucoupe de la Flight and Barr Factory, Victoria and Albert Museum.....p16
- Figure 39 : tasse et soucoupe Davenport Porcelain Compagny, British Museum.....p16
- Figures 40 et 41 : détails de « décor mandarin » sur la théière et une soucoupe Mariotti et Ciep17
- Figures 42 et 43 : détails de décors floraux, végétaux et animaux sur le couvercle de la théière et une assiette Mariotti et Cie.....p17
- Figure 44 : détails des motifs dorés sur le grand plat « à décor mandarin » de la collection Mariotti et Cie.....p17
- Figures 45 et 46 : détails des « décors mandarins » de deux tasses Mariotti et Ciep18
- Figures 47 et 48 : détails des « décors mandarins » de la grande assiette Mariotti et Cie...p18
- Figure 49 : deux tasses Mariotti et Cie n'ont pas la même hauteur.....p18
- Figure 50 : détail des déformations du pot à lait Mariotti et Cie.....p19
- Figures 51 et 52 : détails de craquelures et fissures sur deux soucoupes Mariotti et cie.....p19
- Figure 53 : détail de traces de bulles à la surface d'une soucoupe Mariotti et Cie.....p19
- Figure 54 : détail d'empreinte de doigt sur une tasse Mariotti et Cie.....p20
- Figure 55 : détail de l'intérieur encrassé de la théière Mariotti et Cie.....p20
- Figures 56 et 57 : détails d'éclats et d'effets « grattés » des soucoupes Mariotti et Cie.....p20
- Figures 58,59 et 60 : les trois vases de la collection Merwart.....p21
- Figure 61: l'un des deux vases de la collection Demay.....p21
- Figure 62 : le dernier des six vases des pièces analogues.....p21
- Figures 63,64 et 65 : les deux théières Merwart et une tasse.....p22
- Figure 66 : l'assiette fragmentaire, 75.2012.0.1166.....p22
- Figure 67 : l'assiette fragmentaire de la collection Emile Merwart.....p22
- Figure 68 : l'assiette et son support en bois de la collection de Mlle Souët d'Hermigny....p23

- Figure 69 : carte indiquant la localisation de la ville de Jingdezhen.....p23
- Figures 70 à 81 : douze planches illustrant la fabrique de la porcelaine cantonnaise par Yunqua.....pp23-25
- Figures 82 et 83 : extraits du traité de Whampoa de 1844, Bulletins de lois de 1845.pp26-27
- Figures 84 et 85 : deux extraits du traité de Tientsin de 1858.....pp28-29
- Figures 86 et 87 : extraits du journal *l'Illustration* à propos de l'exposition de la mission Chine de Paris de 1846p30
- Figures 88 et 89 : extraits du catalogue de l'exposition de 1849 de la mission Chine.....p30
- Figure 90 : dessin représentant le pavillon de la Chine à l'exposition universelle de Paris en 1878.....p31
- Figure 91 : dessin représentant le pavillon de la Chine à l'exposition universelle de Paris en 1889.....p31
- Figure 92 : dessin représentant le pavillon de la Chine à l'exposition universelle de Paris en 1900.....p31
- Figure 93 : carte figurant l'organisation des pavillons de l'exposition coloniale internationale de 1931 à Paris.....p32
- Figures 94 et 95 : photographies de l'exposition sur le thé et le café de 1937 au musée de la France d'outre-mer.....p32
- Figure 96 : théière aux décors d'inspiration chinoise du Victoria and Albert Museum.....p32
- Figure 97 : vase en porcelaine de Limoges aux décors d'imitation chinoise (Sèvres).....p33
- Figure 98 : assiette « char de Neptune » en grisaille et or, musée de la Compagnie des Indes de Port-Louis.....p33
- Figures 99 et 100 : lit ellipsoïdal et banquette en dépôt au musée de la Compagnie des Indes de Port-Louis.....p33



Figure 1: théière, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 14,3cm x 18,5cm x 28,5cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.1, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 2: sucrier, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 10,3cm x 14,8cm x 14,5cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.2, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 3 : pot à lait, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 13,5cm x 10,5cm x 14 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.3, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 4 : tasse, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.4, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 5 : tasse, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.5, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 6 : tasse, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.6, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 7 : tasse, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.7, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 8 : tasse, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.8, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 9 : tasse, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.9, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 10 : tasse, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.10, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 11 : tasse, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.11, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 12 : tasse, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.12, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 13 : tasse, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.13, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 14 : tasse, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.14, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 15 : tasse, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 5,8cm x 12cm x 9,5 cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.15, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 16 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.16, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 17 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.17, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 18 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.18, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 19 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.19, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 20 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.20, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 21 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.21, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 22 : soucoupe, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.22, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 23 : soucoupe, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.23, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac

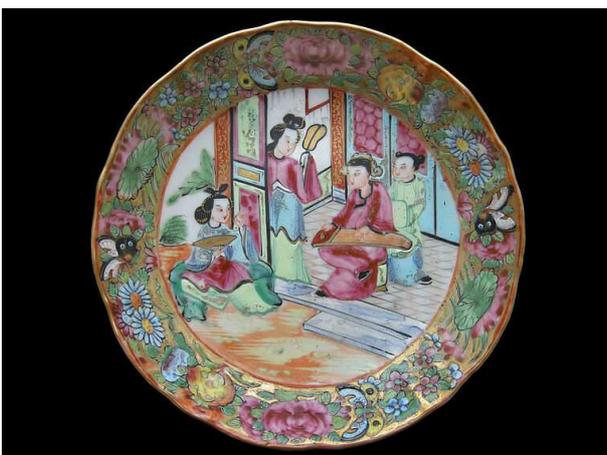


Figure 24 : soucoupe, porcelaine, XIX^{ème} siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.24, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 25 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.25, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 26 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.26, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 27 : soucoupe, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,6cm x 14,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.1.27, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 28 : grand plat à « décor mandarin », porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 4,9cm x 37,8cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.2, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 29 : grande assiette, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,7cm x 24,5cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.3, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 30 : pot à eau, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 18,3cm x 19,5cm x 13cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.5, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 31 : assiette, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,7cm x 20,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.4.1, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 32 : assiette, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,7cm x 20,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.4.2, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



Figure 33 : assiette, porcelaine, XIXème siècle, Guangzhou (province du Guangdong), Chine, 2,7cm x 20,2cm, collection Mariotti et Cie, musée du quai Branly-Jacques Chirac, 75.15192.4.3, ©musée de quai Branly-Jacques Chirac



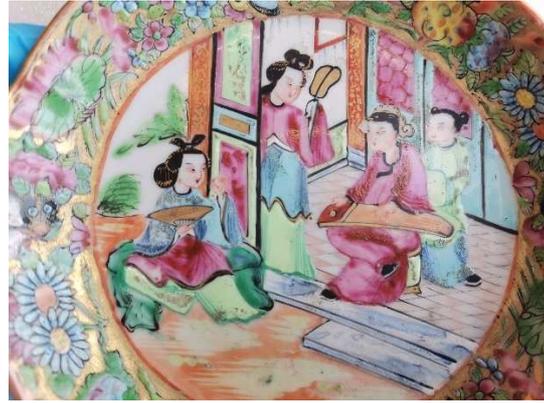
Figure 37 : cabaret comprenant une théière, un plateau, un sucrier, un pot à crème, une tasse et sa soucoupe, porcelaine et dorures, 1782-1800, Derby factory, British Museum (Londres), 1887.0307.III.21 ,©The Trustees of the British Museum



Figure 38 : tasse et soucoupe, porcelaine et dorures, 1810, collection Barr, Flight and Barr Factory, Victoria and Albert Museum (Londres), C.4920-1935, ©DR



Figure 39 : tasse et soucoupe, porcelaine et dorures, 1814, Davenport Porcelain Compagny (Factory), British Museum (Londres), 1903,0616.2, ©The Trustees of the British Museum



Figures 40 et 41 : détails de « décor mandarin » de la théière et de la soucoupe 75.15192.1.24 de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figures 42 et 43 : détails des motifs floraux, végétaux et animaux sur le couvercle de la théière et le rebord de l'assiette 75.15192.4.3 de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figure 44 : Les effets des motifs dorés à la lumière sur le grand plat « à décor mandarin » de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figures 45 et 46 : détails des tasses 75.15192.1.10 et 75.15192.1.13, aux « décors mandarins identiques » de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figures 47 et 48 : détails de la grande assiette 75.15192.3 de la collection Mariotti et Cie, où les visages semblent inachevés, ©Alice Mercier



Figure 49 : les deux tasses 75.15192.1.14 et 75.15192.1.14 ne sont pas de même hauteur contrairement à l'indication figurant dans la base de données TMS, ©Alice Mercier



Figure 50 : détail des déformations du pot à lait de la collection Mariotti et Cie, © Alice Mercier



Figures 51 et 52 : détails des défauts de craquelures et de fissures des soucoupes 75.15192.1.25 et 75.15192.1.19 de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figure 53 : détail de bulles à la surface de la soucoupe 75.15192.1.22 de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figure 54 : détail d’empreinte de doigt sur la tasse 75.15192.1.10 de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figure 55 : détail de l’intérieur encrassé de la théière Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figures 56 et 57 : détails des éclats et des effets « grattés » à la surface des soucoupes 75.15192.1.20 et 75.15192.1.23 de la collection Mariotti et Cie, ©Alice Mercier



Figures 58,59 et 60 : les trois vases de la collection Emile Merwart, 75.9235.2 / 75.9235.3 / 75.9235.4, ©Alice Mercier et ©musée du quai Branly-Jacques Chirac



Figure 61 : le vase 74.14561 de la collection Fernande Demay, ©musée du quai Branly-Jacques Chirac



Figure 62 : dernier des six vases des pièces analogues, 75.425 IA, ©Alice Mercier



Figures 63,64 et 65 : les deux théières de la collection Emile Merwart, 75.9254 / 75.9253.1-4 ainsi qu'une tasse, ©musée du quai Branly-Jacques Chirac et ©Alice Mercier



Figures 66 : l'assiette fragmentaire, 75.2012.0.1166, © musée du quai Branly-Jacques Chirac



Figure 67 : l'assiette fragmentaire de la collection Emile Merwart, 75.9252, © musée du quai Branly-Jacques Chirac



Figure 68 : l'assiette et son support en bois de la collection de Mlle Souët d'Hermigny, 71.1958.74.6.1-2, © musée du quai Branly-Jacques Chirac

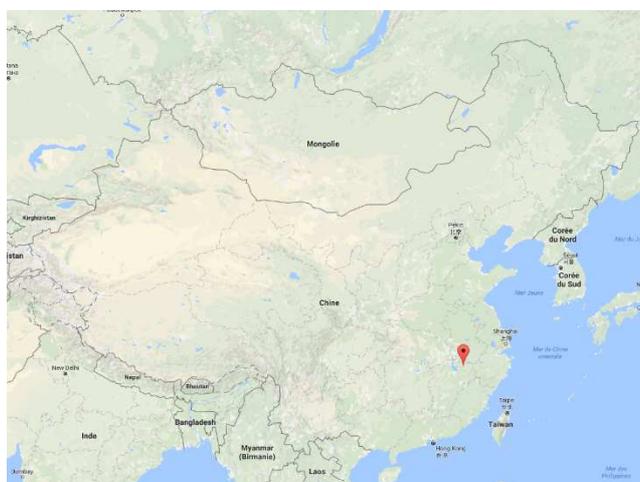


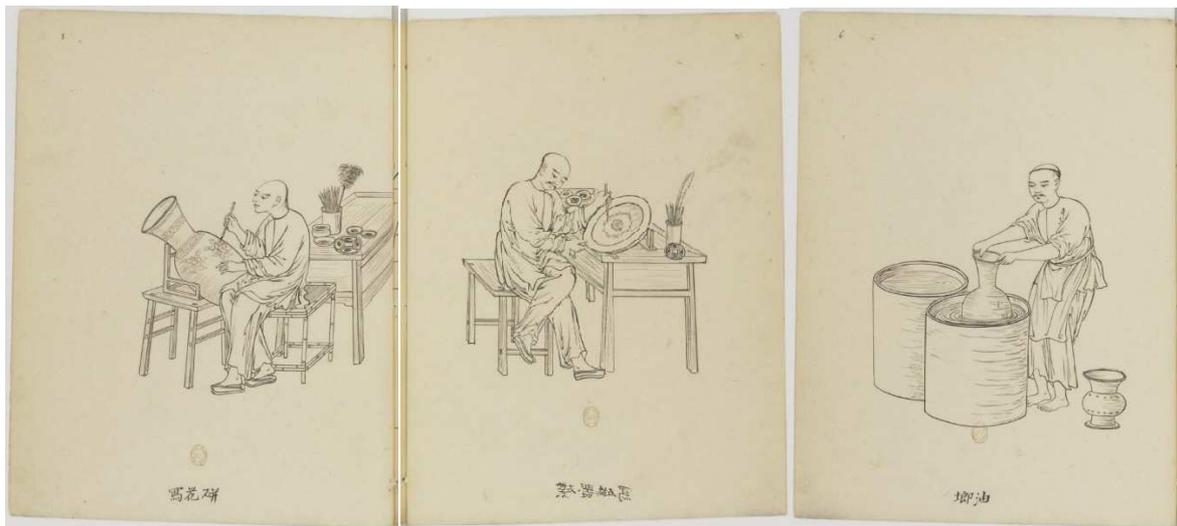
Figure 69 : carte indiquant la localisation de Jingdezhen (province du Jiangxi), ©DR



Figures 70, 71 et 72 : trois dessins de Yunqua à l'encre de Chine noire réalisés entre 1830 et 1840 (de gauche à droite) : on pioche pour se procurer de la matière première (kaolin), on la divise en menus fragments, on broie dans l'eau la matière à porcelaine / collection Théodore de Lagrené, OE-107-4, ©BNF Banque d'images



Figures 73, 74 et 75 : trois dessins de Yunqua à l'encre de Chine noire réalisés entre 1830 et 1840 (de gauche à droite) : on modèle les vases de porcelaine, on chauffe le four, on pile et broie les couleurs / collection Théodore de Lagrené, OE-107-4, ©BNF Banque d'images



Figures 76, 77 et 78 : trois dessins de Yunqua à l'encre de Chine noire réalisés entre 1830 et 1840 (de gauche à droite) : on peint les ornements, même sujet, on plonge la porcelaine dans un bain d'émail coloré / collection Théodore de Lagrené, OE-107-4, ©BNF Banque d'images



Figures 79, 80 et 81 : trois dessins de Yunqua à l'encre de Chine noire réalisés entre 1830 et 1840 (de gauche à droite) : on met les pièces aux fours, on lie ensemble des tasses emboîtées les unes dans les autres, on emballe les tasses dans une sorte de tonneau / collection Théodore de Lagrené, OE-107-4, ©BNF Banque d'images

N° 12,402. — ORDONNANCE DU ROI qui prescrit la publication du Traité d'amitié, de commerce et de navigation, conclu, le 24 septembre 1844, entre la France et la Chine.

Au palais des Tuileries, le 22 Novembre 1845.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Savoir faisons que, entre Nous et Sa Majesté l'Empereur de Chine, il a été conclu à Whampoa, le 24 septembre 1844, un Traité d'amitié, de commerce et de navigation, suivi d'un tarif des droits d'importation et d'exportation que les Français auront à payer dans les ports chinois ;

Traité dont les ratifications ont été échangées à Macao, le 25 août 1845, et dont la teneur suit :

TRAITÉ.

Des relations de commerce et de navigation s'étant établies depuis longtemps entre la France et la Chine, Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté l'Empereur de Chine ont jugé convenable d'en régulariser l'existence, d'en favoriser le développement et d'en perpétuer la durée. A cet effet, Leurs Majestés ont résolu de conclure un Traité d'amitié, de commerce et de navigation, fondé sur l'intérêt commun des deux Pays, et ont, en conséquence, nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, M. *Théodose de Lagrené*, Commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Grand Commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce, etc. etc., son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire :

Et Sa Majesté l'Empereur de Chine, *Ki*, Sous-Précepteur du Prince Impérial, un des Présidents du conseil de la guerre, Gouverneur général des deux Kuàn, membre de la Famille Impériale, etc. etc. ;

Lesquels, après s'être communiqué l'un à l'autre leurs pleins pouvoirs respectifs, et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants et les ont arrêtés :

ART. 1^{er}. Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre Sa Majesté l'Empereur des Français, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de Chine, d'autre part, ainsi qu'entre les citoyens

et sujets des deux Empires, sans exception de personnes ni de lieux. Tous jouiront, dans les États respectifs des Hautes Parties contractantes, d'une pleine et entière protection pour leurs personnes et leurs propriétés.

2. Dorénavant les Français et leurs familles sont autorisés à se transporter, s'établir et se livrer au commerce en toute sécurité, sans entrave ni restriction aucune, dans les ports et places de *Canton*, *Emoui*, *Fou-Chou*, *Ning-Pó* et *Chang-Hai*. Les navires français pourront commercer librement dans lesdits ports, y séjourner et circuler de l'un à l'autre, suivant leurs convenances. Mais il leur est formellement interdit de pénétrer et d'effectuer des opérations commerciales dans aucun autre port de la Chine, comme aussi de pratiquer sur la côte des ventes ou des achats clandestins. En cas de contravention au présent article, et sauf les exceptions mentionnées à l'article 30, la cargaison desdits navires pourra être confisquée au profit du Gouvernement chinois, lequel, toutefois, devra, immédiatement après la saisie et avant que la confiscation ne soit légalement prononcée, en donner avis au consulat français du port le plus voisin.

3. Les propriétés de toute nature appartenant à des Français dans les cinq ports seront considérées par les Chinois comme inviolables, et seront toujours respectées par eux. L'autorité chinoise ne pourra, quoi qu'il arrive, mettre embargo sur les navires français, ni les frapper de réquisition pour quelque service public ou privé que ce puisse être.

4. Sa Majesté l'Empereur des Français pourra nommer des consuls ou agents consulaires dans chacun des cinq ports sus-nommés, pour servir d'intermédiaire entre les autorités chinoises et les négociants français, et veiller à la stricte observation des règlements stipulés. Ces fonctionnaires seront traités avec les égards et la considération qui leur sont dus ; leurs rapports et communications officielles avec l'autorité supérieure de leur résidence seront établis sur le pied de la plus parfaite égalité. S'ils avaient à se plaindre des procédés de ladite autorité, ils s'adresseront directement au surintendant des cinq ports ou, à son défaut, au haut fonctionnaire de la province, qui examinera mûrement leurs plaintes et y fera droit, s'il y a lieu. En cas d'absence du consul ou de l'agent consulaire, les capitaines et négociants français auront la faculté de recourir à l'inter-

pied de la plus parfaite égalité. S'ils avaient à se plaindre des procédés de ladite autorité, ils s'adresseraient directement à l'autorité supérieure de la province, et en donneraient immédiatement avis au ministre plénipotentiaire de l'Empereur.

En cas d'absence du consul français, les capitaines et les négociants français auraient la faculté de recourir à l'intervention du consul d'une puissance amie, ou, s'il était impossible de le faire, ils auraient recours au chef de la douane, qui aviserait au moyen d'assurer à ces capitaines et négociants le bénéfice du présent Traité.

ART. 6. L'expérience ayant démontré que l'ouverture de nouveaux ports au commerce étranger est une des nécessités de l'époque, il a été convenu que les ports de Kiung-Tchau et Chaou-Chaou dans la province de Kouang-Ton, Taïwan et Taashwi dans l'île de Formose, province de Fo-Kien ; Tan-Tchau dans la province de Chan-Tong, et Nankin dans la province de Kiang-Nan, jouiront des mêmes privilèges que Canton, Chang-Haï, Ning-Pò, Amoy et Fou-Tchéou.

Quant à Nankin, les agents français en Chine ne délivreront de passe-ports à leurs nationaux pour cette ville que lorsque les rebelles en auront été expulsés par les troupes impériales.

ART. 7. Les Français et leurs familles pourront se transporter, s'établir et se livrer au commerce ou à l'industrie en toute sécurité et sans entrave d'aucune espèce, dans les ports et villes de l'Empire chinois situés sur les côtes maritimes et sur les grands fleuves dont l'énumération est contenue dans l'article précédent.

Ils pourront circuler librement de l'un à l'autre, s'ils sont munis de passe-ports ; mais il leur est formellement défendu de pratiquer, sur la côte, des ventes ou des

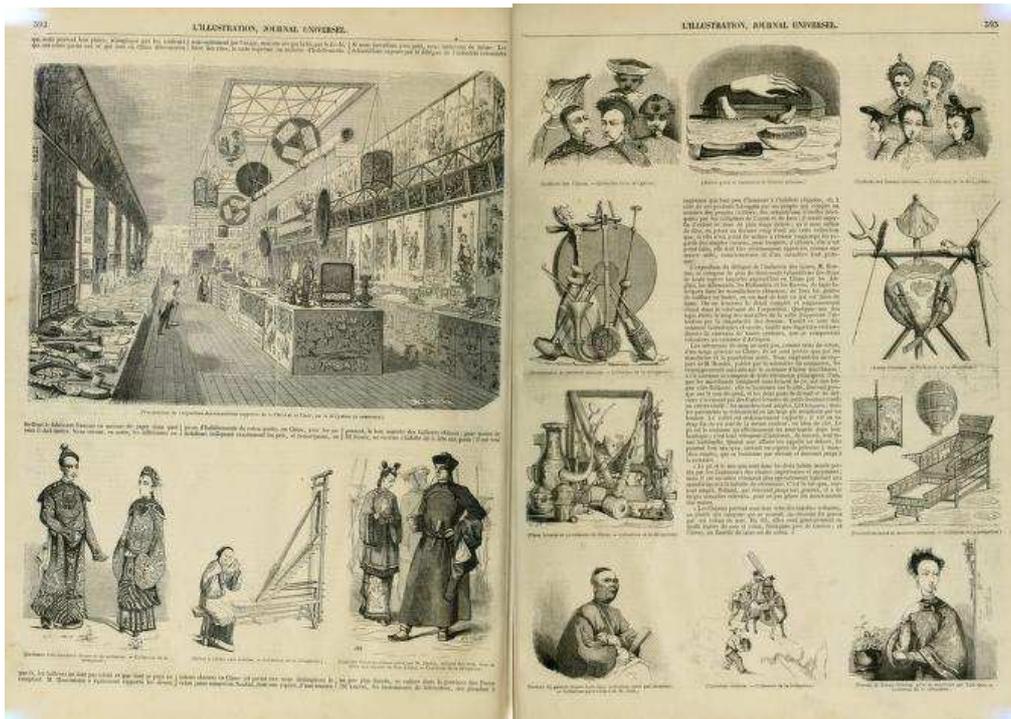
achats clandestins, sous peine de confiscation des navires et des marchandises engagés dans ces opérations, et cette confiscation aura lieu au profit du gouvernement chinois, qui devra cependant, avant que la saisie et la confiscation soient légalement prononcées, en donner avis au consul français du port le plus voisin.

ARR. 8. Les Français qui voudront se rendre dans les villes de l'intérieur, ou dans les ports où ne sont pas admis les navires étrangers, pourront le faire en toute sûreté, à la condition expresse d'être munis de passeports rédigés en français et en chinois, légalement délivrés par les agents diplomatiques ou les consuls de France en Chine, et visés par les autorités chinoises.

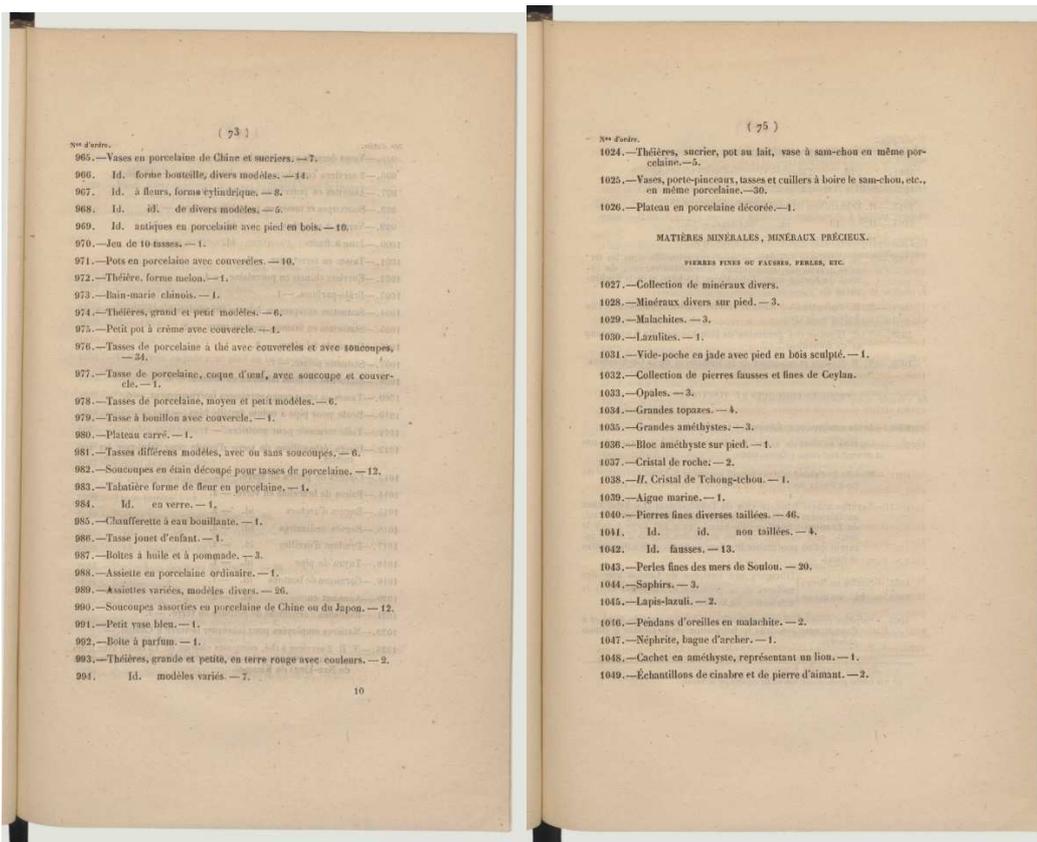
En cas de perte de ce passe-port, le Français qui ne pourra pas le présenter, lorsqu'il en sera requis légalement, devra, si l'autorité chinoise du lieu où il se trouve se refuse à lui donner un permis de séjour, pour lui laisser le temps de demander un autre passe-port au consul, être reconduit au consulat le plus voisin, sans qu'il soit permis de le maltraiter, ni de l'insulter en aucune manière.

Ainsi que cela était stipulé dans les anciens Traités, les Français résidant ou de passage dans les ports ouverts au commerce étranger pourront circuler sans passe-port dans leur voisinage immédiat, et y vaquer à leurs occupations aussi librement que les nationaux; mais ils ne pourront dépasser certaines limites qui seront fixées, de commun accord, entre le consul et l'autorité locale.

Les agents français en Chine ne délivreront de passeports à leurs nationaux que pour les lieux où les rebelles ne seront pas établis dans le moment où ce passe-port sera demandé.



Figures 86 et 87 : extraits du journal l'Illustration à propos de l'exposition de la mission Chine de Paris en 1846, ©Gallica



Figures 88 et 89 : extraits du catalogue Exposition des échantillons et modèles rapportés de la Chine et de l'Inde par les délégués commerciaux. Ministère de l'agriculture et du commerce. Mission commerciale de Chine, relatifs à la mission Chine, ©Gallica



Figure 90 : dessin représentant le pavillon de la Chine à l'exposition universelle de Paris en 1878,
©WorldFair

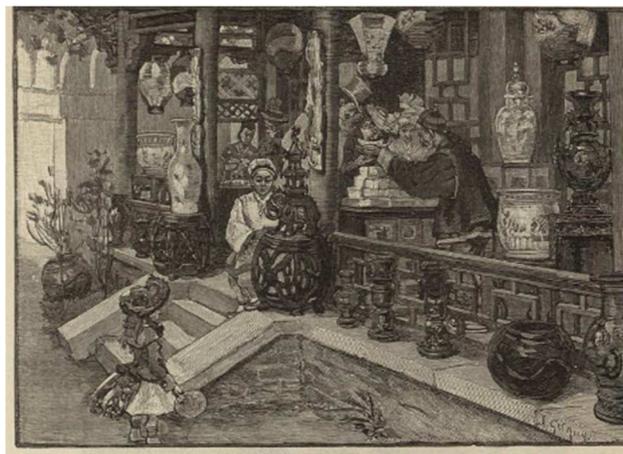


Figure 91 : dessin représentant le pavillon de la Chine à l'exposition universelle de Paris en 1889,
©DR

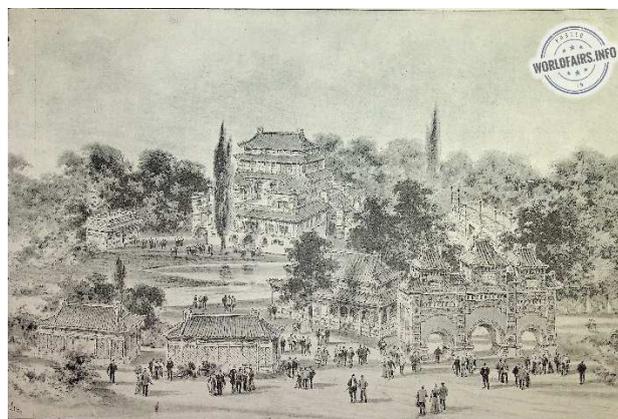


Figure 92 : dessin représentant le pavillon de la Chine à l'exposition universelle de Paris en 1900,
©WorldFair

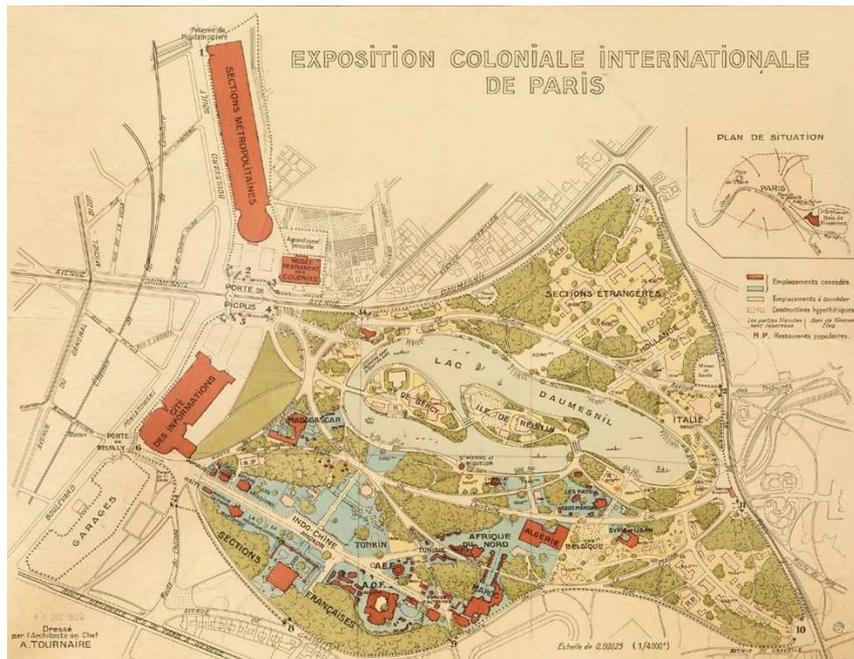


Figure 93 : carte figurant l'organisation des pavillons de l'exposition coloniale internationale de 1931 à Paris, ©DR



Figures 94 et 95 : photographies de l'exposition sur le thé et le café de 1937 au musée de la France d'outre-mer, ©musée du quai Branly-Jacques Chirac



Figure 96 : théière, porcelaine aux décors d'inspiration chinoise, New Hall Porcelain Factory (manufacture), 1800, Victoria and Albert Museum, C.667&A-1935, ©Victoria and Albert Museum



Figure 97 : vase en porcelaine de Limoges aux décors d'imitation chinoise, XIXème siècle, Manufacture et musée nationaux de Sèvres, MNC4602-2, ©RMN



Figure 98 : assiette « char de Neptune » en grisaille et or, Chine, règne de Qianlong (r.1736-1795), vers 1745, musée de la Compagnie des Indes, ville de Lorient, ML367 C171, ©musée de la Compagnie des Indes



Figures 99 et 100 : à gauche : lit ellipsoïdal en bois de teck peint et doré, Inde, 1804, 75.3305.1-10 / à droite : banquette en bois de santal rouge, Inde, 1670-1690, 75.3345 / dépôts au musée de la Compagnie des Indes de Port-Louis, ©musée de la Compagnie des Indes